

Mis à jour le 26/11/2018,

HONORAIRES DE TRANSACTIONS :

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Vente

Type de mandat : Tous types de mandat.

Ces honoraires sont applicables en cas de vente réalisée par l'agence seule.
En cas d'inter-agence, les honoraires de l'agence détentrice du mandat s'appliqueront.

Prix de vente	Honoraires TTC
0 ~ 75 000 EUR	8.00 %* *avec minimum de 5 000 € TTC
75 001 ~ 250 000 EUR	7.00 %
250 001 ~ 350 000 EUR	6.00 %
350 001 ~ MAX. EUR	5.00 %

Vente parking ou Garage : 3 000 € TTC.
Vente terrain : 10% avec minimum de 3 000 € TTC.

Ces taux s'entendent TVA comprise (20.00%).
Ils comprennent les prestations de visite, de négociations, et de constitutions du dossier de vente.

HONORAIRES D'ESTIMATION

Gratuit si mandat de vente. Frais de déplacement, étude du bien et avis de valeur écrit : 200 € TTC.
Cet avis de valeur ne peut bien entendu être assimilé à une expertise.

« L'agence titulaire d'une carte d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur. »
-ARTICLE 93 et 94 du décret du 20 JUILLET 1972-